**COMMUNIQUÉ**

**Commentaire de la Ville de Bathurst concernant la décision rendue dans l’audience d’arbitrage**

**Bathurst, mardi 24 décembre 2019**

La position de la force policière de Bathurst a toujours été d’avoir un processus qui respectait les fondements opérationnels et législatifs, ceci assurant que la confiance de la citoyenneté du dit processus ne serait pas brimée. Cette confiance est fondamentale afin de maintenir la stabilité et l’intégrité dans la prestation efficace des services policiers.

Nous reconnaissons le travail ardu effectué lors de cette démarche ainsi la décision rendue par l’arbitre Joël Michaud aujourd’hui. Sur ce, notre responsabilité immédiate sera de prendre le temps nécessaire afin de bien analyser la décision.

Il n’y aura pas de commentaires additionnels émis par les membres du personnel ou représentants de la Ville de Bathurst et de la Force policière de Bathurst à ce temps.

**- 30 -**

**Information:** Luc Foulem, Directeur des communications corporatives, Ville of Bathurst

506-548-0400

Luc.foulem@bathurst.ca